



Charges de copropriété bloquées dans compta notaire

Par **gary laurence**, le **14/01/2010** à **15:50**

Bonjour,

En janvier 2006, j'ai vendu 2 garages au prix de 20000€. Le notaire a retenu 3000E dans sa comptabilité pour le syndic afin de payer des charges. Or, quand j'ai acheté les garages en 1998, il n'y avait pas de syndic et donc pas de charges! j'ai donc refusé de payer et la somme est toujours bloquée et le syndic actuel refuse de débloquer les fonds alors que l'immeuble a été vendu.??